

subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1884 et le trentième jour de juin 1885 et pour d'autres objets liés au service public.

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la DEUXIÈME SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT de la PUISSANCE par le discours suivant :

*Honorable Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

L'assiduité et le zèle dont vous avez fait preuve, dans l'accomplissement de vos importantes fonctions, méritent mes meilleurs remerciements, et je désire vous en faire part.

L'aide que vous avez libéralement accordée, par le prêt au chemin de fer du Pacifique Canadien, assurera, je n'en ai aucun doute, l'achèvement rapide et satisfaisant de cette grande entreprise nationale.

Je vous félicite d'avoir, par la législation de cette session, fait disparaître toutes les causes de différends entre la Puissance et la province de la Colombie Anglaise.

Il y a lieu de s'attendre que les sommes considérables que vous avez votées pour encourager la construction de voies ferrées contribueront éminemment à développer votre commerce tant extérieur qu'intérieur, ainsi qu'à ouvrir aux colons de grands districts fertiles mais jusqu'à présent inaccessibles.

Les différentes lois passées pour le bénéfice des établissements des sauvages et pour encourager ceux-ci à assumer la responsabilité de se gouverner eux-mêmes, semblent bien adaptées à l'objet en vue ; et les modifications des lois relatives aux terres fédérales, donneront aux colons plus de facilités et d'avantages dans les Territoires du Nord-Ouest.

La nouvelle répartition des subsides annuels aux diverses provinces, tout en ajoutant à leurs ressources, établira leurs relations avec la Puissance, sous le rapport financier, sur une base satisfaisante et permanente.

Les divers projets importants que vous avez élaborés et qui deviennent loi de ce moment, doivent tous tendre à l'avantage et à l'avancement du pays, et les nombreux projets de lois particuliers, ayant pour objet l'industrie, qui m'ont été soumis, démontrent l'existence dans notre population d'un sain esprit d'entreprise.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez accordés pour le service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je prends congé de vous jusqu'à la session prochaine, et j'ai confiance que, lorsque nous nous réunirons de nouveau, je pourrai encore vous féliciter de la prospérité de notre pays.

Le parlement de la Puissance du Canada est alors prorogé à jeudi, le 29 mai, prochain.

GEORGE A KIRKPATRICK,

*Orateur.*